

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 6 novembre 2014

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 6 octobre 2014, s'est réuni le 6 novembre 2014 à 9h au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion : Madame MOLLON (1 voix) et Messieurs BOYER (1 voix), CHEVALEYRE (1 voix), GARDES (1 voix + 1 pouvoir DELCROS), LASCAUX (1 voix), MARION (1 voix), MAISONNEUVE (1 voix), VEISSIERE (1 voix).

Monsieur VEISSIERE assurant le secrétariat

AFFAIRE

- 10 SITES CLASSES ET RESERVOIRS DE BIODIVERSITE
101 MONTS DORE
101.2014.006 Proposition de convention sur les modalités d'utilisation et d'entretien de l'itinéraire de liaison nordique traversant le territoire de la réserve naturelle nationale de Chastreix-Sancy

RAPPORT

Un itinéraire de liaison entre les secteurs sud et ouest de l'espace nordique Sancy traverse la réserve naturelle nationale de Chastreix-Sancy sur une longueur de 3,8 km en passant par la vallée de la Fontaine salée (Chastreix).

Afin de cadrer l'utilisation et l'entretien de cet itinéraire nordique dans le respect de la réglementation de la réserve naturelle et des milieux naturels, mais aussi pour permettre la stabilité sur la présence et le fonctionnement de cet équipement, ce projet de convention a été élaboré.

Ce projet permet donc de concilier activités socio-économiques et préservation des milieux naturels.

Il a été réalisé en étroite concertation avec les services techniques de la communauté de communes du massif du Sancy (responsables des secteurs sud et ouest de l'espace nordique). Il a reçu un avis favorable de monsieur le maire de Chastreix et de son deuxième adjoint. Il a aussi été accueilli favorablement par le comité consultatif de la réserve naturelle. Le conseil communautaire de la communauté de communes du massif du Sancy a d'ailleurs délibéré favorablement en septembre dernier pour sa signature.

➤➤ Il vous est proposé d'approuver la convention entre le syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne et la communauté de communes du massif du Sancy, et d'autoriser le Président à la signer et à mettre en œuvre toutes démarches utiles pour son application.

DELIBERATION

Le Bureau approuve la convention et autorise le Président à la signer et à mettre en œuvre les démarches pour son application.

REÇU A LA PREFECTURE
DU PUY-DE-DOME LE

17 NOV. 2014

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 6 novembre 2014
LE PRESIDENT


R. Roger GARDES

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le 17 NOV. 2014
et de sa publication le 21 NOV. 2014

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 6 novembre 2014

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 6 octobre 2014, s'est réuni le 6 novembre 2014 à 9h au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion : Madame MOLLON (1 voix) et Messieurs BOYER (1 voix), CHEVALEYRE (1 voix), GARDES (1 voix + 1 pouvoir DELCROS), LASCAUX (1voix), MARION (1 voix), MAISONNEUVE (1 voix), VEISSIERE (1 voix).

Monsieur VEISSIERE assurant le secrétariat

AFFAIRE

10 SITES CLASSES ET RESERVOIRS DE BIODIVERSITE
101 MONTS DORE
101.2014.007 Restauration du sentier sud-est menant au sommet du Puy de Sancy

RAPPORT

Les crêtes du massif du Sancy représentent une image forte de l'Auvergne, tant au niveau touristique, paysager que patrimonial.

La fréquentation de ces crêtes a largement augmenté ces dernières décennies, pour être évaluée actuellement à environ 200 000 personnes par saison estivale. Cette fréquentation est favorisée en grande partie par la mise à disposition de deux télécabines (du Mont-Dore et de Superbesse), qui permettent un accès aisé à ces zones sommitales.

L'une des conséquences de cette augmentation est la dégradation des sentiers : érosion, ravinement, surcreusement, élargissement... Cette dégradation altère la qualité des milieux naturels de haut intérêt patrimonial situés aux abords immédiats des sentiers. Cette dégradation nuit aussi à la qualité des paysages et à la qualité de l'accueil touristique, puisque le confort des randonneurs en est altéré.

Depuis 2005, le SM PNRVA, avec le soutien des partenaires locaux, mène un programme de restauration des cheminements pédestres des crêtes du Sancy. Ainsi, 1400 m de sentiers ont été restaurés avec succès sur les puys Ferrand et Perdrix.

En 2015, il est envisagé de restaurer le sentier qui rejoint le sommet du puy de Sancy par le versant sud-est. C'est un sentier emblématique, long de 460m, de très fort dénivelé, très érodé, caractérisé par une forte fréquentation estimée à 60000 personnes par saison estivale. Plusieurs chantiers d'entretien ont été réalisés depuis 2008, mais ils s'avèrent insuffisants.

Cette restauration de sentier permettra de réhabiliter un paysage et des milieux naturels de qualité, tout en assurant un confort et une sécurité pour les visiteurs. Les travaux envisagés respecteront au maximum la préservation de l'aspect naturel et montagnard du sentier. C'est d'ailleurs ce que souhaite largement le public visiteur. L'artificialisation du site sera donc la plus faible possible.

Trois études préalables ont déjà été réalisées : analyse des sols, sous-sols et cheminement, analyse de la fréquentation et inventaire des végétations et des espèces végétales patrimoniales. Ces études ont permis de définir les travaux à réaliser et le cadre des interventions.

Ces travaux de restauration ont pour objet de :

- canaliser les randonneurs sur un seul itinéraire aménagé en conséquence,
- gérer l'écoulement des eaux par des renvois d'eau judicieusement disposés et par des seuils en boudins coco ou en pierres,
- stabiliser les zones d'érosion par la pose de seuils en boudins coco ou en pierres et par leur mise en défens afin de favoriser la reprise spontanée de végétation,
- créer un nouveau tracé plus confortable et plus sécurisé dans la grande zone d'érosion située à la base du sentier (plusieurs lacets avec emmarchement aux endroits les plus pentus).

Ces travaux s'effectueront dans un contexte particulièrement difficile : climat très rude, fort relief entre 1785 et 1885 m d'altitude, éloignement, difficulté d'accès. L'héliportage sera indispensable pour atteindre les parties hautes.

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

Les dépenses sont estimées à 110 000 euros HT. Sous réserve de l'obtention des crédits, le plan de financement serait :

- fonds européens, 60%, 66000 € HT
- conseil régional Auvergne, 15%, 16500 € HT
- conseil général du Puy-de-Dôme, 15%, 16500 € HT
- communauté de communes du Massif du Sancy, 10%, 11000 € HT.

L'Etat (via le financement des réserves naturelles nationales) participe au montage financier par la prise en charge du financement du poste du chef de projet, agent SMPNRVA et conservateur de la RNN Chastreix-Sancy, ainsi que par le financement des études préalables (sols/sous-sols et cheminements, floristique et fréquentation).

>>> Il vous est proposé d'autoriser le président :

- > A solliciter les crédits auprès des financeurs précités,
- > A lancer une consultation dans le cadre d'un marché à procédure adaptée.

DELIBERATION

Le Bureau autorise le Président à solliciter les crédits auprès des financeurs cités dans le rapport et à lancer une consultation dans le cadre d'un marché à procédure adaptée.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 6 novembre 2014
LE PRESIDENT

R. 
Roger GARDES

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le 17 NOV. 2014
et de sa publication le 21 NOV. 2014

REÇU A LA PREFECTURE
DU PUY-DE-DOME LE

17 NOV. 2014

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 6 novembre 2014

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 6 octobre 2014, s'est réuni le 6 novembre 2014 à 9h au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion : Madame MOLLON (1 voix) et Messieurs BOYER (1 voix), CHEVALEYRE (1 voix), GARDES (1 voix + 1 pouvoir DELCROS), LASCAUX (1voix), MARION (1 voix), MAISONNEUVE (1 voix), VEISSIERE (1 voix).

Monsieur VEISSIERE assurant le secrétariat

AFFAIRE

10 SITES CLASSES ET RESERVOIRS DE BIODIVERSITE
102 CEZALLIER
102.2014.005 Conventonnement pour l'occupation des terrains intégrés à la gestion de la Réserve naturelle nationale du Rocher de la Jaquette

RAPPORT

Dans le but de préserver la biodiversité des milieux ouverts de la Réserve naturelle nationale du Rocher de la Jaquette, la SEPNNMC a mis en place au début des années 2000 une gestion éco-pastorale sur le site, avec l'appui du Syndicat mixte du Parc.

Pour rendre le pâturage viable d'un point de vue économique et écologique, la maîtrise d'usage s'est progressivement étendue aux terrains riverains. Ainsi la SEPNNMC a signé :

- > en 2000 une convention avec la DIREN et le Syndicat mixte du Parc pour la gestion de la parcelle YM27 propriété de l'Etat (7,7 ha)
- > en 2004 un bail emphytéotique avec la section de Badenclos, représentée par le Maire de Mazoires, pour la location sur 20 ans des parcelles sectionnales YM26 et YM28 (5,5 ha)
- > en 2010 une convention de mise à disposition avec M. et Mme RIVALLAND pour l'occupation de la parcelle privée YM24 (0,25 ha)

Ces terrains sont exploités depuis 2004 par un éleveur ovin d'Ardes-sur-Couze, M. BOURDIOL au travers d'une convention pluriannuelle de pâturage, actualisée en 2010. La gestion pastorale est conduite selon un cahier des charges répondant aux enjeux écologiques du site.

Suite au retrait de la SEPNNMC fin 2012, l'Etat a confié la gestion unique de la Réserve naturelle au Syndicat mixte du Parc des Volcans. Ce changement de gestionnaire rend caduque les différentes conventions souscrites par l'association et implique pour le Parc de régulariser la situation afin d'assurer la pérennité de la gestion :

- > cession du bail emphytéotique de la SEPNNMC au bénéfice du Syndicat mixte du Parc pour la période courant jusqu'au 31/12/2023 (redevance annuelle de 40 €),
- > renouvellement de la convention de mise à disposition avec M. et Mme RIVALLAND (à titre gracieux),
- > renouvellement de la convention d'utilisation des terrains de l'Etat avec le service des Domaines (à titre gracieux),
- > renouvellement de la convention pluriannuelle de pâturage avec M. BOURDIOL.

⇒⇒ Il vous est demandé d'autoriser le Président à signer les conventions nécessaires à l'occupation des terrains intégrés à la gestion de la Réserve naturelle nationale du Rocher de la Jaquette, et de prendre en charge les frais afférents.

DELIBERATION

Le Bureau autorise le Président à signer les conventions nécessaires.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 6 novembre 2014
LE PRESIDENT

REÇU A LA PREFECTURE
DU PUY-DE-DOME LE

17 NOV. 2014

Roger GARDES

R. 

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le 17 NOV. 2014
et de sa publication le 21 NOV. 2014

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ
17 NOV. 2014

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

Il est proposé de travailler ainsi à 2 échelles distinctes :

- 1 échelle large : territoire du SMPNRVA
- 1 échelle site test (ENS de Jouvion et RNN des Sagnes de la Godivelle)

L'animation générale du projet 2015/2016 et les expertises terrain seront effectuées par des agents du Parc des Volcans (20 jours / an), avec l'appui de stagiaires longue durée (2 / an).
Les différentes opérations seront encadrées par un expert entomologiste.

La charge de travail pour les agents du SMPNRVA pour assurer cette action est ainsi évaluée à :

- 20 jours de chargé de mission en 2015
- 20 jours de chargé de mission en 2016

Le Plan de financement prévisionnel 2015-2016 s'établit comme suit :

Total échelle Parc

financements prévus	taux fin.	subventions
AEAG	45,0%	10 854 €
AELB	17,5%	4 221 €
DREAL Auvergne	15,0%	3 618 €
CRA	22,5%	5 427 €
	100%	24 120 €

Total sites tests

financements prévus	taux fin.	subventions
AEAG	60%	7 128 €
CG63	20%	2 376 €
Etat / RNN	20%	2 376 €
	100%	11 880 €

La subvention globale demandé auprès de l'Agence de L'eau Adour-Garonne s'élève ainsi à 17 982 euros.

Le budget global du projet est de **36 000 euros**.

>>> Il vous est proposé :

- > d'approuver ce programme opérationnel
- > d'autoriser le Président à solliciter les partenaires financiers et signer l'ensemble des documents relatifs à l'opération

DELIBERATION

Le Bureau approuve le programme opérationnel et autorise le Président à solliciter les partenaires financiers et à signer l'ensemble des documents relatifs à l'opération.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 6 novembre 2014

LE PRESIDENT

REÇU A LA PREFECTURE
DU PUY-DE-DOME LE

17 NOV. 2014

R. 

Roger GARDES

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Acte certifié exécutoire compte tenu 17 NOV. 2014
de sa réception à la Préfecture le

et de sa publication le

21 NOV. 2014

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 6 novembre 2014

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 6 octobre 2014, s'est réuni le 6 novembre 2014 à 9h au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion : Madame MOLLON (1 voix) et Messieurs BOYER (1 voix), CHEVALEYRE (1 voix), GARDES (1 voix + 1 pouvoir DELCROS), LASCAUX (1voix), MARION (1 voix), MAISONNEUVE (1 voix), VEISSIERE (1 voix).

Monsieur VEISSIERE assurant le secrétariat

AFFAIRE

13

EAU ET MILIEUX AQUATIQUES

133

ELUS, INSTITUTIONNELS & GESTIONNAIRES

133.2014.002

Demandes de subventions pour le poste de chargé de mission eau et agriculture

RAPPORT

Un poste de chargé de mission eau et agriculture a été créé par délibération du Bureau le 29 avril 2014, afin d'assurer les engagements pris par le SMPNRVA pour :

- l'animation agro-environnementale du Contrat Territorial des lacs de la tête du bassin de la Couze Pavin d'une part,
- la réalisation du diagnostic territorial pour le projet de Contrat Milieux Aquatiques « Tarentaine, Chauvet, Crégut, Lastiouilles », comprenant une grande partie liée à l'activité agricole, d'autre part. Cette animation initialement prévue sur l'année 2014 n'a pu être assurée que très partiellement compte tenu de plusieurs mouvements de personnel sur ce poste en 2014.

Pour l'année 2015, le financement du poste pourrait être assuré de la façon suivante :

- 0.4 ETP pour réaliser l'animation agro-environnementale du contrat territorial des lacs de la tête de bassin de la couze Pavin ;
- 0,6 ETP pour poursuivre l'élaboration du projet de contrat milieux aquatiques « Tarentaine, Chauvet, Crégut, Lastiouilles » ;

Le coût du poste pour l'année 2015 est estimé à 32 500 €.

La part d'autofinancement du SMPNRVA est de 12 %.

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

	Agence de l'eau Loire Bretagne	Agence de l'eau Adour Garonne	Conseil Régional	Conseil Général Puy de Dôme	Conseil Général Cantal	Autofinancement	Total salaires et charges
Animation agro-environnementale contrat territorial des lacs (0.4 ETP)	6 500 € (taux : 50%)		3 900 € (taux : 30%)	2 600 € (taux : 20%)			13 000 €
Elaboration contrat milieux aquatiques Tarentaine (0.6 ETP)		13 650 € (taux : 70%)		1267,50 € (taux : 6.5%)	682,50 € (taux : 3.5%)	3 900 € ¹ (taux : 20%)	19 500 €
Montant de la participation	6 500 €	13 650 €	3 900 €	3 867,50 €	682,50 €	3 900 €	32 500 €

¹ un éventuel report d'une partie de l'autofinancement non consommé en 2014 sur 2015 par les Communautés de communes Sancy Artense, Sumène Artense et communes de Chastreix, Egliseneuve d'Entraigues, Picherande, Chambon-sur-lac, Besse-et-Ste-Anastaise, Mont-Dore, Lanobre pourrait venir réduire de moitié l'autofinancement du SMPNRVA.

⇒ Il vous est proposé d'autoriser le Président à engager les démarches nécessaires pour solliciter les financements auprès des Agences de l'eau Adour-Garonne et Loire Bretagne, du Conseil Régional Auvergne, des Conseils Généraux du Cantal et du Puy-de-Dôme et pour affecter le personnel nécessaire.

DELIBERATION

Le Bureau autorise le Président à engager les démarches nécessaires pour solliciter les financements auprès des Agences de l'eau Adour-Garonne et Loire Bretagne, du Conseil Régional Auvergne, des Conseils Généraux du Cantal et du Puy-de-Dôme et pour affecter le personnel nécessaire

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 6 novembre 2014
LE PRESIDENT

REÇU A LA PREFECTURE
DU PUY-DE-DOME LE

17 NOV. 2014

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

R. 
Roger GARDES

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le

17 NOV. 2014

et de sa publication le 21 NOV. 2014

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 6 novembre 2014

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 6 octobre 2014, s'est réuni le 6 novembre 2014 à 9h au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion : Madame MOLLON (1 voix) et Messieurs BOYER (1 voix), CHEVALEYRE (1 voix), GARDES (1 voix + 1 pouvoir DELCROS), LASCAUX (1voix), MARION (1 voix), MAISONNEUVE (1 voix), VEISSIERE (1 voix).

Monsieur VEISSIERE assurant le secrétariat

AFFAIRE

13 EAU ET MILIEUX AQUATIQUES
133 ELUS, INSTITUTIONNELS & GESTIONNAIRES
133.2014.003 Demande de subventions pour le poste « chargé de mission eau »

RAPPORT

Préserver les ressources naturelles et plus particulièrement l'eau est un des enjeux fondamentaux de la charte du Parc des Volcans. Cela se traduit par un poste de chargé de mission eau au sein de l'équipe du Parc.

Pour l'année 2015, le financement du poste pourrait être assuré de la façon suivante :

- Une partie dans le cadre de la convention 2014-2015 avec l'Agence de l'Eau Adour Garonne, au prorata de la surface du territoire concerné et du temps nécessaire pour mener à bien les actions prévues sur ce territoire (0,3 ETP, financé à 60%) ;
- L'autre partie de ce poste sera consacré à la coordination générale du « contrat territorial des lacs de la tête de bassin de la couze Pavin », (0.5 ETP, financé à 50 %) ;
- Contribution statutaire du SMPNRVA pour les contreparties financées par les Agences de l'Eau.

Le coût du poste pour l'année 2015 est estimé à 38 800 €.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- Agence de l'Eau Loire Bretagne 38 800 € x 0.5 ETP x 50 %	9 700 €
- Agence de l'Eau Adour-Garonne 38 800 € x 0.3 ETP x 60 %	6 984 €
- Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne	22 116 €

➤ Il vous est proposé d'autoriser le Président à engager les démarches nécessaires pour solliciter les financements auprès des Agences de l'Eau et d'affecter le personnel nécessaire pour assumer les missions « eau » du SMPNRVA.

DELIBERATION

Le Bureau autorise le Président à engager les démarches nécessaires pour solliciter les financements.

REÇU A LA PREFECTURE
DU PUY-DE-DOME LE

17 NOV. 2014

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 6 novembre 2014
LE PRESIDENT

Roger GARDES

R.

Acte certifié exécutoire compte tenu 17 NOV. 2014
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le 21 NOV. 2014

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 6 novembre 2014

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 6 octobre 2014, s'est réuni le 6 novembre 2014 à 9h au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion : Madame MOLLON (1 voix) et Messieurs BOYER (1 voix), CHEVALEYRE (1 voix), GARDES (1 voix + 1 pouvoir DELCROS), LASCAUX (1voix), MARION (1 voix), MAISONNEUVE (1 voix), VEISSIERE (1 voix).

Monsieur VEISSIERE assurant le secrétariat

AFFAIRE

13 EAU ET MILIEUX AQUATIQUES
133 ELUS, INSTITUTIONNELS & GESTIONNAIRES
133.2014.004 Aménagement d'abreuvoirs dans le cadre du contrat territorial des lacs de la tête de bassin de la couze Pavin

RAPPORT

Dans le cadre du contrat territorial des lacs de la tête de bassin de la couze Pavin, une action vise à réduire l'impact du piétinement bovin sur les milieux aquatiques : « installer des points d'abreuvement non impactants pour la qualité de l'eau pour le lac de Bourdouze et ruisseaux associés » (fiche action A2-3).

En 2014, un abreuvoir de type pompe solaire a ainsi été installé pour supprimer l'accès du bétail au lac de Bourdouze.

Il reste néanmoins plusieurs points à améliorer dans le périmètre du contrat à proximité du lac de Bourdouze :

- Mise en défens du ruisseau de la Gazelle : clôture et aménagements d'abreuvoirs au fil de l'eau,
- Mise en défens du ruisseau d'Escoufort : aménagement d'abreuvoirs, aménagement d'une traversée du cours d'eau, mise en défens,
- Protection des installations solaires du lac de Bourdouze.

Le montant des travaux est estimé à 30 000 € TTC.

Le SMPNRVA assure la maîtrise d'ouvrage de cette action. Le plan de financement envisagé dans le cadre du contrat territorial est le suivant :

- participation prévisionnelle de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne à hauteur de 15 000 € (taux de 50%)
- participation prévisionnelle du Conseil Régional d'Auvergne à hauteur de 7 500 € (taux de 25%)
- participation prévisionnelle du Conseil Général du Puy de Dôme à hauteur de 7 500 € (taux de 25%).

⇒ Il vous est proposé d'autoriser le Président à engager les démarches nécessaires pour solliciter les financements, à lancer les consultations dans le cadre de procédures adaptées et à passer commande auprès du prestataire retenu.

DELIBERATION

Le Bureau autorise le Président à engager les démarches nécessaires pour solliciter les financements, à lancer les consultations dans le cadre de procédures adaptées et à passer commande auprès du prestataire retenu.

REÇU A LA PREFECTURE
DU PUY-DE-DOME LE

17 NOV. 2014

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

17 NOV. 2014

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 6 novembre 2014
LE PRESIDENT

Roger GARDES

R.

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le 21 NOV. 2014

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 6 novembre 2014

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 6 octobre 2014, s'est réuni le 6 novembre 2014 à 9h au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion : Madame MOLLON (1 voix) et Messieurs BOYER (1 voix), CHEVALEYRE (1 voix), GARDES (1 voix + 1 pouvoir DELCROS), LASCAUX (1voix), MARION (1 voix), MAISONNEUVE (1 voix), VEISSIERE (1 voix).

Monsieur VEISSIERE assurant le secrétariat

AFFAIRE

13

EAU ET MILIEUX AQUATIQUES

133

ELUS, INSTITUTIONNELS & GESTIONNAIRES

133.2014.005

Réalisation d'une exposition itinérante dans le cadre du contrat territorial des lacs de la tête de bassin de la couze Pavin

RAPPORT

Dans le cadre du contrat territorial des lacs de la tête de bassin de la couze Pavin, une action vise à communiquer sur les spécificités, la fragilité et la gestion des lacs naturels du territoire (fiche action C1-2 : « communication transversale sur la mise en œuvre du contrat »).

En effet, l'ensemble des actions du contrat doit être accompagné d'une information auprès de divers publics afin que ces derniers appréhendent au mieux les mesures mises en œuvre. L'information et la sensibilisation doivent concourir à la pérennité des résultats du programme d'actions. Ainsi, le SMPNRVA relaye déjà l'information du contrat territorial à travers ses outils de communication existants (Magazine du Parc, site internet).

Afin de disposer d'un outil d'information sur la thématique des lacs naturels et de leur gestion, la réalisation d'une exposition itinérante consacrée aux lacs est prévue dans le cadre du contrat. Cette exposition sera consacrée aux lacs du territoire du contrat et constituera un outil de sensibilisation sur la fragilité des écosystèmes lacustres et à leur gestion. Cette exposition sera mise à disposition des communes, communautés de communes et partenaires du territoire.

Le montant de l'action est estimé à 30 000 € TTC.

Le SMPNRVA assure la maîtrise d'ouvrage de cette action. Le plan de financement envisagé dans le cadre du contrat territorial est le suivant :

- participation prévisionnelle de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne à hauteur de 15 000 € (taux de 50%)
- participation prévisionnelle du Conseil Régional d'Auvergne à hauteur de 7 500 € (taux de 25%)
- participation prévisionnelle du Conseil Général du Puy de Dôme à hauteur de 7 500 € (taux de 25%).

⇒ Il vous est proposé d'autoriser le Président à engager les démarches nécessaires pour solliciter les financements, à lancer les consultations dans le cadre de procédures adaptées et à passer commande auprès du prestataire retenu.

DELIBERATION

Le Bureau autorise le Président à engager les démarches nécessaires pour solliciter les financements, à lancer les consultations dans le cadre de procédures adaptées et à passer commande auprès du prestataire retenu

REÇU A LA PREFECTURE
DU PUY-DE-DOME LE

17 NOV. 2014

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 6 novembre 2014
LE PRESIDENT

Roger GARDES

R.

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le 17 NOV. 2014

et de sa publication le 21 NOV. 2014

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 6 novembre 2014

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 6 octobre 2014, s'est réuni le 6 novembre 2014 à 9h au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion : Madame MOLLON (1 voix) et Messieurs BOYER (1 voix), CHEVALEYRE (1 voix), GARDES (1 voix + 1 pouvoir DELCROS), LASCAUX (1voix), MARION (1 voix), MAISONNEUVE (1 voix), VEISSIERE (1 voix).

Monsieur VEISSIERE assurant le secrétariat

AFFAIRE

13	EAU ET MILIEUX AQUATIQUES
133	ELUS, INSTITUTIONNELS & GESTIONNAIRES
133.2014.006	Préservation et mise en valeur du site de Bourdouze dans le cadre du contrat territorial des lacs de la tête de bassin de la couze Pavin

RAPPORT

Dans le cadre du contrat territorial des lacs de la tête de bassin de la couze Pavin, une action vise préserver le lac tourbière de Bourdouze (fiche action B2-1 : « travaux pour la préservation et la mise en valeur du site de Bourdouze »).

En 2014, le parking existant au bord du lac a été déplacé à proximité de la route pour limiter les risques de pollution. Un abreuvoir de type pompe solaire a également été installé pour supprimer l'accès du bétail au lac de Bourdouze.

Il reste néanmoins plusieurs points pour améliorer la gestion du site de Bourdouze, en lien avec la fréquentation touristique :

- Installation d'un portique bloquant l'accès aux camping-cars,
- Mise en défens des berges sensibles du lac et du tremblant par un fil guide,
- Information et prévention des usagers (signalétique expliquant les aménagements et la réglementation).

Le montant des travaux est estimé à 10 000 € TTC.

Le SMPNRVA assure la maîtrise d'ouvrage de cette action. Le plan de financement envisagé dans le cadre du contrat territorial est le suivant :

- participation prévisionnelle de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne à hauteur de 5 000 € (taux de 50%)
- participation prévisionnelle du Conseil Régional d'Auvergne à hauteur de 2 500 € (taux de 25%)
- participation prévisionnelle du Conseil Général du Puy de Dôme à hauteur de 2 500 € (taux de 25%).

⇒ Il vous est proposé d'autoriser le Président à engager les démarches nécessaires pour solliciter les financements, à lancer les consultations dans le cadre de procédures adaptées et à passer commande auprès du prestataire retenu.

DELIBERATION

Le Bureau autorise le Président à engager les démarches nécessaires pour solliciter les financements, à lancer les consultations dans le cadre de procédures adaptées et à passer commande auprès du prestataire retenu.

REÇU A LA PREFECTURE
DU PUY-DE-DOME LE

17 NOV. 2014

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 6 novembre 2014
LE PRESIDENT

Roger GARDES

R. 

Acte certifié exécutoire compte tenu du **CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**
de sa réception à la Préfecture le 17 NOV. 2014
et de sa publication le 21 NOV. 2014

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 6 novembre 2014

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 6 octobre 2014, s'est réuni le 6 novembre 2014 à 9h au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion : Madame MOLLON (1 voix) et Messieurs BOYER (1 voix), CHEVALEYRE (1 voix), GARDES (1 voix + 1 pouvoir DELCROS), LASCAUX (1voix), MARION (1 voix), MAISONNEUVE (1 voix), VEISSIERE (1 voix).

Monsieur VEISSIERE assurant le secrétariat

AFFAIRE

13

EAU ET MILIEUX AQUATIQUES

133

ELUS, INSTITUTIONNELS & GESTIONNAIRES

133.2014.007

Restauration de zones humides dans le cadre du contrat territorial des lacs de la tête de bassin de la couze Pavin

RAPPORT

Dans le cadre du contrat territorial des lacs de la tête de bassin de la couze Pavin, une action vise à restaurer les zones humides proches des lacs de Bourdouze et Montcineyre (fiche action B2-2).

En 2013, un diagnostic de fonctionnalité des zones humides du complexe de Bourdouze-Montcineyre a été réalisé sous maîtrise d'ouvrage du SMPNRVA. Cette étude a permis de définir des mesures de gestion appropriées sur les secteurs humides les plus sensibles.

En 2015, il est notamment prévu la mise en défens des zones humides sensibles des Listes, sous réserve de l'accord des gestionnaires de l'estive.

Le montant des travaux est estimé à 12 500 € TTC.

Le SMPNRVA assure la maîtrise d'ouvrage de cette action. Le plan de financement envisagé dans le cadre du contrat territorial est le suivant :

- participation prévisionnelle de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne à hauteur de 6 250 € (taux de 50%)
- participation prévisionnelle du Conseil Régional d'Auvergne à hauteur de 3 125 € (taux de 25%)
- participation prévisionnelle du Conseil Général du Puy de Dôme à hauteur de 3 125 € (taux de 25%).

⇒ Il vous est proposé d'autoriser le Président à engager les démarches nécessaires pour solliciter les financements, à lancer les consultations dans le cadre de procédures adaptées et à passer commande auprès du prestataire retenu.

DELIBERATION

Le Bureau autorise le Président à engager les démarches nécessaires pour solliciter les financements, à lancer les consultations dans le cadre de procédures adaptées et à passer commande auprès du prestataire retenu

REÇU A LA PREFECTURE
DU PUY-DE-DOME LE

17 NOV. 2014

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 6 novembre 2014
LE PRESIDENT

Roger GARDES

R.

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le 17 NOV. 2014
et de sa publication le 21 NOV. 2014

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 6 novembre 2014

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 6 octobre 2014, s'est réuni le 6 novembre 2014 à 9h au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion : Madame MOLLON (1 voix) et Messieurs BOYER (1 voix), CHEVALEYRE (1 voix), GARDES (1 voix + 1 pouvoir DELCROS), LASCAUX (1voix), MARION (1 voix), MAISONNEUVE (1 voix), VEISSIERE (1 voix).

Monsieur VEISSIERE assurant le secrétariat

AFFAIRE

18 TOURISME ET LOISIRS DE DECOUVERTE DE PLEINE NATURE
183 ELUS, INSTITUTIONNELS & GESTIONNAIRES
183.2014.002 Partenariat avec l'Office de Tourisme du Pays de Murat

RAPPORT

La convention relative aux moyens mobilisés par le Parc pour l'accueil et l'animation de la partie « office de tourisme » de son antenne cantalienne à Murat, est arrivée à terme le 30 octobre 2012 après 3 années de partenariat. Elle a été reconduite pour une année, en 2013, par le biais de 2 avenants.

Après une année de bilan et réflexion, il vous est proposé de reconduire le partenariat entre le syndicat mixte du Parc et l'Office de tourisme du Pays de Murat. Une nouvelle convention, précisant les moyens qui pourraient être mis à disposition par le Syndicat mixte du Parc pour renforcer la vocation de Maison cantalienne du Parc des Volcans d'Auvergne à L'OT Pays de Murat, vous est présentée ci-joint.

⇒ Il vous est donc proposé d'autoriser le Président à signer la convention de partenariat entre le syndicat mixte du Parc et l'Office de tourisme du Pays de Murat pour une mise en œuvre effective au 1^{er} janvier 2015

DELIBERATION

Le Bureau autorise le Président à à signer la convention de partenariat entre le syndicat mixte du Parc et l'Office de tourisme du Pays de Murat pour une mise en œuvre effective au 1^{er} janvier 2015.

REÇU A LA PREFECTURE
DU PUY-DE-DOME LE

17 NOV. 2014

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 6 novembre 2014
LE PRESIDENT

R. 
Roger GARDES

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le 17 NOV. 2014
et de sa publication le 21 NOV. 2014

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 6 novembre 2014

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 6 octobre 2014, s'est réuni le 6 novembre 2014 à 9h au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion : Madame MOLLON (1 voix) et Messieurs BOYER (1 voix), CHEVALEYRE (1 voix), GARDES (1 voix + 1 pouvoir DELCROS), LASCAUX (1voix), MARION (1 voix), MAISONNEUVE (1 voix), VEISSIERE (1 voix).

Monsieur VEISSIERE assurant le secrétariat

AFFAIRE

18 TOURISME ET LOISIRS DE DECOUVERTE PN
187 PROF TOURISME & LOISIRS PN
187.2014.002 Pistes équestre Dômes-Sancy et Cézallier-Limon

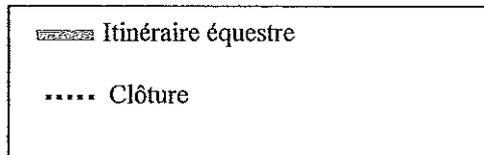
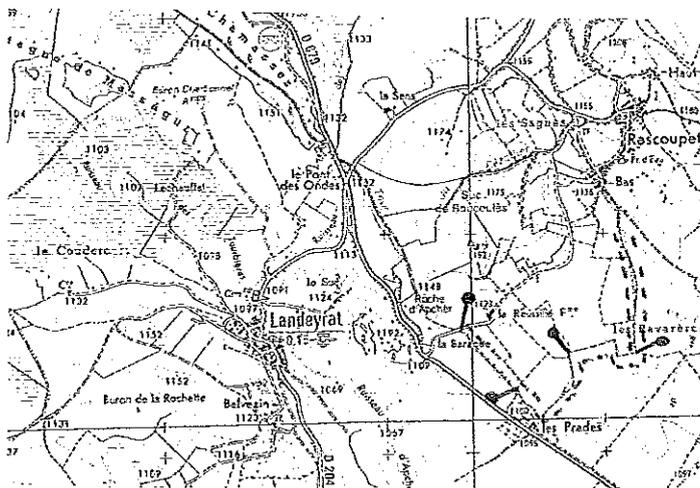
RAPPORT

Dans le cadre de la revalorisation du Tour pédestre des Vaches Rouges, la Communauté de communes du Cézallier envisage de réaliser des travaux d'aménagement sur le tronçon qui dessert l'hébergement La Ferme des Prades depuis le village de Rascoupet, commune de Landeyrat. Ce tronçon est également emprunté par les randonneurs pédestres qui font la Grande traversée du Massif Central- du

Sancy au Puy Mary-, un produit touristique « élaboré en partenariat avec le  » et commercialisé par Chamina Voyages, engagé dans le volet 3 de la CETDEP.

Ce tronçon est également sur l'itinéraire équestre Cézallier-limon mis en place par le syndicat mixte du Parc. Actuellement sur ce tronçon sont installés 4 portillons. L'objectif est de créer un chemin, clôturé de chaque côté, pour faciliter la progression des randonneurs pédestres et équestres vers la Ferme des Prades. Il s'agira alors de supprimer les 4 portillons. (cf cartographie ci-dessous)

»»» Dans le cadre de ces travaux, il vous est proposé que la contribution du SMPNRVA consiste en la cession des 4 portillons à fermeture automatique à la communauté de communes du Cézallier



DELIBERATION

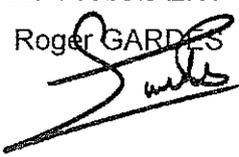
Les propositions du Président, mises aux voix, sont adoptées et converties en délibération.

REÇU A LA PREFECTURE
DU PUY-DE-DOME LE
17 NOV. 2014

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 6 novembre 2014
LE PRESIDENT

Roger GARDES


R.

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le 17 NOV. 2014
et de sa publication le 21 NOV. 2014

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 6 novembre 2014

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 6 octobre 2014, s'est réuni le 6 novembre 2014 à 9h au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion : Madame MOLLON (1 voix) et Messieurs BOYER (1 voix), CHEVALEYRE (1 voix), GARDES (1 voix + 1 pouvoir DELCROS), LASCAUX (1voix), MARION (1 voix), MAISONNEUVE (1 voix), VEISSIERE (1 voix).

Monsieur VEISSIERE assurant le secrétariat

AFFAIRE

19 **REVITALISATION TERRITORIALE**
193 **ELUS, INSTITUTIONNELS & GESTIONNAIRES**
193.2014.001 Convention et remboursement des frais afférents à la mission Mexique

RAPPORT

Du 22 au 26 septembre dernier, l'équipe politique et technique du syndicat mixte du Parc a accueilli une mission composée de hauts-fonctionnaires mexicains. Cet accueil a mobilisé fortement en organisation, accompagnement et évaluation un nombre important de personnes et s'est déroulée dans d'excellentes conditions.

Il s'inscrivait dans le cadre de la mise en œuvre du contrat de prestation de services signé le 7 novembre 2013 entre la Fédération nationale des PNR et l'agence française de développement (AFD) concernant la réalisation d'une mission pour accompagner et appuyer la mise en place de mécanismes innovants de gestion concertée du territoire au niveau de l'aire naturelle régionale pilote de l'Ameca dans l'Etat de Jalisco au Mexique.

Elle venait par ailleurs compléter une mission préliminaire effectuée au Mexique en août 2012 par Roger GARDES et Christine MONTOLOY.

La réception de septembre a donné lieu à une convention avec la Fédération des Parcs dont l'objet consiste à arrêter les modalités selon lesquelles le Parc naturel régional des volcans d'Auvergne effectue l'assistance technique visant à accompagner et appuyer la mise en place de mécanismes innovants de gestion concertée du territoire au niveau de l'aire naturelle régionale pilote de l'Ameca dans l'Etat de Jalisco au Mexique comme indiqué ci-dessus.

Comme vous pourrez le constater dans la facture récapitulative jointe en annexe 2, le syndicat mixte du Parc, en vertu de cette convention pourra être indemnisé pour la mise à disposition de son ingénierie à hauteur de 11 176 euros, ce qui constitue un des taux les plus élevés applicables en la matière.

La présente convention présentée en annexe 1 est prévue pour une durée de 3 ans du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2016 ce qui lui permettra de fournir un cadre de gestion à la continuité de cette mission de coopération quelle qu'en soit la suite

➤➤ Il vous est proposé d'autoriser le président du syndicat mixte du Parc à la signer

DELIBERATION

Le Bureau autorise le Président à signer cette convention.

REÇU A LA PREFECTURE
DU PUY-DE-DOME LE

17 NOV. 2014

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 6 novembre 2014

LE PRESIDENT

Roger GARDES

R. 

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le 17 NOV. 2014
et de sa publication le 21 NOV. 2014

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 6 novembre 2014

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 6 octobre 2014, s'est réuni le 6 novembre 2014 à 9h au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion : Madame MOLLON (1 voix) et Messieurs BOYER (1 voix), CHEVALEYRE (1 voix), GARDES (1 voix + 1 pouvoir DELCROS), LASCAUX (1voix), MARION (1 voix), MAISONNEUVE (1 voix), VEISSIERE (1 voix).

Monsieur VEISSIERE assurant le secrétariat

AFFAIRE

40

MOYENS GENERAUX

401

RESSOURCES HUMAINES

401.2014.021 Etude fonctionnelle des populations de la libellule Agrion à lunules

RAPPORT

Le Syndicat mixte du Parc s'est engagé dans un programme d'étude innovant sur l'Agrion à lunules, une libellule rare exclusivement présente dans le Massif central et dont la préservation est considérée comme prioritaire au niveau national.

Un important travail d'inventaire a été réalisé en 2014 afin d'améliorer les connaissances de l'Agrion à lunules et de définir une stratégie globale de conservation. Cette action doit être poursuivie en 2015 par une nouvelle campagne d'étude axée sur l'analyse de la fonctionnalité écologique des populations.

Afin d'aider à la mise en œuvre de cette action, il vous est proposé d'accueillir deux stagiaires pour une durée de 6 mois maximum chacun et de faire appel à un prestataire extérieur pour :

- > étudier les échanges biologiques (déplacements de libellules) entre sites par la méthode capture-marquage-recapture (CMR),
- > préciser l'écologie de l'espèce, notamment les distances de dispersion, la taille et l'état de santé des populations,
- > analyser l'agencement spatial des stations en rapport avec les structures paysagères,
- > définir une stratégie d'action pour assurer la conservation des populations d'Agrion à lunules.

Le coût total de cette opération est estimé à 15 000 € pour l'année 2015. Ce projet bénéficiera d'aides des Agences de l'Eau et du Conseil Régional d'Auvergne. Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- > Agences de l'eau Adour Garonne : 5 400 €
- > Agence de l'eau Loire Bretagne : 4 200 €
- > Conseil régional d'Auvergne : 5 400€

>>> Il vous est proposé d'autoriser :

- > le **recrutement de deux stagiaires** dans les conditions habituelles pour les durées précitées,
- > le Président à **solliciter les subventions** auprès des différents partenaires,
- > le Président à **passer commande** auprès d'un prestataire extérieur.

DELIBERATION

Le Bureau autorise le recrutement de deux stagiaires, le Président à solliciter les subventions et à passer commande auprès d'un prestataire extérieur.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 6 novembre 2014

LE PRESIDENT

Roger GARDES

REÇU A LA PREFECTURE
DU PUY-DE-DOME LE

17 NOV. 2014

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le

17 NOV. 2014

et de sa publication le

21 NOV. 2014

R.

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 6 novembre 2014

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 6 octobre 2014, s'est réuni le 6 novembre 2014 à 9h au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion : Madame MOLLON (1 voix) et Messieurs BOYER (1 voix), CHEVALEYRE (1 voix), GARDES (1 voix + 1 pouvoir DELCROS), LASCAUX (1voix), MARION (1 voix), MAISONNEUVE (1 voix), VEISSIERE (1 voix).

Monsieur VEISSIERE assurant le secrétariat

AFFAIRE

40

MOYENS GENERAUX

401

RESSOURCES HUMAINES

401.2014.022 Accueil d'un stagiaire pour caractériser les cours d'eau de la réserve naturelle de Chastreix-Sancy en se basant sur une description hydro morphologique et sur les premières connaissances acquises

RAPPORT

Le premier plan de gestion de la réserve naturelle nationale de Chastreix-Sancy (RNNCS), validé par arrêté préfectoral du 2 avril 2014, prévoit le lancement d'un observatoire des cours d'eau de la réserve. Le territoire de la RNNCS accueille 60 km de cours d'eau, dont une majeure partie des sources et ruisseaux d'altitude qui alimente en eau la Dordogne, vaste bassin versant de 24000 km. L'objectif majeur de cet observatoire sera de mesurer et de suivre l'évolution des cours d'eau de la RNN, en particulier au regard des changements climatiques et de certaines pressions anthropiques. Dans ce cadre, il est prévu de réaliser une dizaine de suivis scientifiques.

Il est envisagé de recruter un stagiaire de type master 2, dont le thème du stage serait de : « caractériser les cours d'eau de la réserve naturelle, en se basant sur une description hydro morphologique et sur les premières connaissances acquises ».

Ce travail devra répondre à plusieurs objectifs :

- réaliser une synthèse bibliographique sur la description hydromorphologique des cours d'eau et sur les observatoires de cours d'eau,
- élaborer et appliquer une méthode de description des cours d'eau de la RNNCS, en se basant sur quelques critères clés (par exemple faciès, largeurs, berges, granulométrie, infranchissables, fonctionnement, dégradations, état de conservation...),
- caractériser les principaux types de cours d'eau en place, leur fonctionnement et leur état de conservation,
- réaliser une synthèse des connaissances acquises sur les cours d'eau de la RNNCS (suivi en cours sur les températures, sur le peuplement de truites, suivi de l'état des eaux en aval de la RNN...),
- proposer des recommandations pour maintenir ou améliorer l'état de conservation des cours d'eau.

Ce stagiaire sera accueilli pour une durée de 6 mois, durant le printemps et l'été 2015. Il agira sous la responsabilité de la directrice du Parc, et sous l'autorité fonctionnelle du conservateur de la réserve naturelle, et de la chargée de mission eau et milieu aquatique du SMPNRVA. Sa résidence administrative sera les bureaux de la réserve naturelle à Chastreix.

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

Les frais occasionnés pour l'accueil de ce stagiaire seront intégralement pris en charge par les financements d'Etat attribués à la réserve naturelle et par ceux de l'agence de l'eau Adour-Garonne.

>>> Il vous est proposé d'accueillir ce stagiaire dans les conditions en vigueur.

DELIBERATION

Les propositions du Président, mises aux voix, sont adoptées et converties en délibération.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 6 novembre 2014

LE PRESIDENT

Roger GARDES

R. 

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le 17 NOV. 2014

et de sa publication le

21 NOV. 2014

REÇU A LA PREFECTURE
DU PUY-DE-DOME LE

17 NOV. 2014

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 6 novembre 2014

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 6 octobre 2014, s'est réuni le 6 novembre 2014 à 9h au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion : Madame MOLLON (1 voix) et Messieurs BOYER (1 voix), CHEVALEYRE (1 voix), GARDES (1 voix + 1 pouvoir DELCROS), LASCAUX (1voix), MARION (1 voix), MAISONNEUVE (1 voix), VEISSIERE (1 voix).

Monsieur VEISSIERE assurant le secrétariat

AFFAIRE

40

MOYENS GENERAUX

401

RESSOURCES HUMAINES

401.2014.023

Accueil d'un stagiaire pour évaluer l'état de conservation des milieux agropastoraux de la réserve naturelle nationale de Chastreix-Sancy

RAPPORT

Le premier plan de gestion de la réserve naturelle nationale de Chastreix-Sancy (RNNCS), validé par arrêté préfectoral du 2 avril 2014, prévoit l'évaluation de l'état de conservation des milieux naturels de la réserve. Cette évaluation est extrêmement importante : elle permettra de mesurer l'efficacité de la protection et de la gestion du site. Elle constitue donc un indicateur qui mesurera l'atteinte des objectifs à long terme de la réserve naturelle. Ces objectifs prévoient que tous les milieux naturels d'intérêt patrimonial soient en bon état de conservation.

Il est envisagé de recruter un stagiaire de type master 2, dont le thème du stage serait : « évaluation de l'état de conservation des milieux agropastoraux : recherche méthodologique et test sur les prairies de l'étage montagnard ».

Ce travail devra répondre à plusieurs objectifs :

- recenser et analyser les méthodes existantes d'évaluation de l'état de conservation des milieux naturels (habitats, espèces, fonctionnalités écologiques),
- créer et expérimenter une ou plusieurs méthodes d'évaluation de l'état de conservation des milieux naturels de l'étage montagnard de la RNNCS,
- identifier les secteurs en bon, moyen ou mauvais état de conservation de la réserve naturelle,
- proposer des recommandations pour maintenir ou améliorer l'état de conservation de ces milieux naturels.

Ce stagiaire sera accueilli pour une durée de 6 mois, durant le printemps et l'été 2015. Il agira sous la responsabilité de la directrice du Parc, et sous l'autorité fonctionnelle du conservateur de la réserve naturelle. Sa résidence administrative sera les bureaux de la réserve naturelle à Chastreix.

L'encadrement de ce stagiaire bénéficiera d'un appui technique du conservatoire botanique national du Massif Central.

Les frais occasionnés par l'accueil de ce stagiaire seront pris en charge à 100% par les financements d'Etat attribués à la réserve naturelle.

⇒ Il vous est proposé d'accueillir ce stagiaire dans les conditions en vigueur.

DELIBERATION

Les propositions du Président, mises aux voix, sont adoptées et converties en délibération.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 6 novembre 2014
LE PRESIDENT

Roger GARDES



R.

REÇU A LA PREFECTURE
DU PUY-DE-DOME LE

17 NOV. 2014

Acte certifié exécutoire compte tenu du **CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**

de sa réception à la Préfecture le 17 NOV. 2014

et de sa publication le 21 NOV. 2014

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 6 novembre 2014

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 6 octobre 2014, s'est réuni le 6 novembre 2014 à 9h au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion: Madame MOLLON (1 voix) et Messieurs BOYER (1 voix), CHEVALEYRE (1 voix), DELCROS (1 voix), GARDES (1 voix), GAY (1 voix), LASCAUX (1 voix), MARION (1 voix), MAISONNEUVE (1 voix), VEISSIERE (1 voix).

Monsieur GAY assurant le secrétariat

AFFAIRE

40 MOYENS GENERAUX
401 RESSOURCES HUMAINES
401.2014.024 Assurance risque statutaire

RAPPORT

Nous sommes actuellement assurés auprès de la mutuelle APREVA pour le risque statutaire.

Nous avons été informés, fin juin, d'une majoration de 100% de nos cotisations à compter du 01 Janvier 2015. Le fait de ne pas signer cet avenant valait résiliation de notre contrat au 31 Décembre 2014.

Nous avons lancé une consultation a la fin du mois d'août dernier. 5 dossiers ont été retirés, mais aucune offre n'a été déposée.

Par conséquent, nous avons sollicité la SOFCAP qui nous avait fait une proposition en fin d'année dernière, dans le cadre de la consultation effectuée par le Centre de Gestion du Puy de Dôme. Ils ont réexaminé notre dossier, et nous ont maintenu les conditions initiales.

Notre contrat actuel nous assure pour le décès, accident de service et maladie imputable au service, longue maladie, maladie de longue durée, maternité et adoption, maladie ordinaire avec une franchise de 15 jours par arrêt. Le remboursement s'effectue à hauteur de 100% du salaire indiciaire, les charges patronales restant à la charge du Parc.

Le taux en vigueur est de 4,10%, il passerait à 8,20% à compter du 01/01/2015.

Le contrat négocié par le centre de gestion pour les collectivités qui comportent 29 agents maximum affiche un taux de 8%.

Le taux proposé par la SOFCAP est de 5,60 %.

Le surcoût par rapport à nos conditions actuelles est de 9 450 €, ce qui nous donne une cotisation annuelle de 35 280 € pour les agents CNRACL.

Le taux pour les agents contractuels passe de 1,05% à 1,20% ce qui entraîne un surcoût de 675 €. Le surcoût total pour l'assurance du risque statutaire est donc de 10 125 €, avec une cotisation annuelle de 40 680 €.

⇒ Il vous est proposé d'autoriser le Président à signer les contrats correspondant avec la SOFCAP.

DELIBERATION

Le Bureau autorise le Président à signer les contrats avec SOFCAP.

REÇU A LA PREFECTURE
DU PUY-DE-DOME LE

17 NOV. 2014

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

17 NOV. 2014

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 6 novembre 2014
LE PRESIDENT

Roger GARDES

R. 

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

21 NOV. 2014

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 6 novembre 2014

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 6 octobre 2014, s'est réuni le 6 novembre 2014 à 9h au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion : Madame MOLLON (1 voix) et Messieurs BOYER (1 voix), CHEVALEYRE (1 voix), GARDES (1 voix + 1 pouvoir DELCROS), LASCAUX (1voix), MARION (1 voix), MAISONNEUVE (1 voix), VEISSIERE (1 voix).

Monsieur VEISSIERE assurant le secrétariat

AFFAIRE

40 MOYENS GENERAUX
402 MOYENS ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS

402.2014.004 Budget Boutique du Parc

Virement de crédit

RAPPORT

ARTICLES	LIBELLES	DEPENSES	RECETTES
6237	Publications	-100,00	
651	Droits d'auteur	100,00	
	TOTAL FONCTIONNEMENT	0,00	0,00

>>>

Il vous est proposé d'autoriser ces virements de crédit.

DELIBERATION

Les propositions du Président, mises aux voix, sont adoptées et converties en délibération.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 6 novembre 2014
LE PRESIDENT

REÇU A LA PREFECTURE
DU PUY-DE-DOME LE

17 NOV. 2014

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

R. 
Roger GARDES

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le

et de sa publication le 21 NOV. 2014 17 NOV. 2014

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

La liste des tandems constitués est la suivante :

Pour la commission « budget/ ressources humaines » rattachée à la cellule fonctions supports : Roger GARDES (63) et Marc MAISONNEUVE (15),

Pour la commission « Economie rurale durable » rattachée à l'espace programme 1 : Bernard DELCROS (15), Roger SERRE (63),

Pour la commission « gestion des espaces et ressources naturels » rattachée à l'espace programme 2 : Sébastien GOUTTEBEL (63) et Fabien HUSSER (15),

Pour la commission « Urbanisme, paysages et sites » rattachée à l'espace programme 3 : Pascal LORENZO (15) et Aymeric BONNIER (63),

Pour la commission « Cohésion sociale et patrimoniale » rattachée à l'espace programme 4, Agnès MOLLON (63) et René TIBLE (15),

Pour la commission « Ressources transversales » rattachée à l'espace du même nom : Jean-Marc BOYER (63) et Alexis MONNIER (15),

⇒⇒ Il vous est demandé de valider ces désignations importantes pour notre nouveau schéma de gouvernance.

DELIBERATION

Les propositions du Président, mises aux voix, sont adoptées et converties en délibération.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montfiosier, le 6 novembre 2014

LE PRESIDENT

REÇU A LA PREFECTURE
DU PUY-DE-DOME LE

17 NOV. 2014

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

R. 

Roger GARDES

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le

17 NOV. 2014

et de sa publication le

21 NOV. 2014

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 6 novembre 2014

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 6 octobre 2014, s'est réuni le 6 novembre 2014 à 9h au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion : Madame MOLLON (1 voix) et Messieurs BOYER (1 voix), CHEVALEYRE (1 voix), GARDES (1 voix + 1 pouvoir DELCROS), LASCAUX (1voix), MARION (1 voix), MAISONNEUVE (1 voix), VEISSIERE (1 voix).

Monsieur VEISSIERE assurant le secrétariat

AFFAIRE

50 MANAGEMENT ENVIRONNEMENTAL SMPNRVA
502 JEUNES SCOLAIRES & CENTRES DE LOISIRS
502.2014.001 Accueil des groupes à Montlosier sur une journée

RAPPORT

Depuis le printemps dernier, un nombre conséquent de groupes scolaires se sont reportés sur le puy de Vichatel en raison de la limitation récente de la fréquentation des groupes en zone centrale de la Chaîne des Puys. De manière régulière, ceux-ci s'arrêtent pique-niquer sur le site de Montlosier autour des bâtiments. Un certain nombre de désagréments ont été constatés. Il est donc souhaitable de **mieux encadrer cette fréquentation pour le respect du site** en transmettant des messages sur le site mais aussi en améliorant les équipements proposés*. Par ailleurs et de manière à mieux capter ces groupes sur la connaissance du territoire PNR et autour de démarches pédagogiques actives sur l'histoire géologique, écologique et humaine du site, le SMPNRVA via la mission éducation termine l'installation d'**ateliers pédagogiques**. Il convient de valider un mode de fonctionnement pour ces équipements.

1- Une fréquentation des groupes scolaires respectueuse du site de Montlosier

Sur LE FOND, les consignes seraient les suivantes :

- **Sur le temps du repas** et l'utilisation de la **salle hors-sac**, il s'agit de :
 - o respecter le créneau réservé de 45 min, de manière à laisser la place aux suivants.
 - o ranger la salle après utilisation (nettoyer les tables, passer un coup de balai).

Ces indications seront affichées dans la salle.

- ne pas jeter les déchets sur la propriété
 - o trier ses déchets. Des containers de tri sont à disposition sur le parking bus.
- **L'utilisation des WC :**
 - o laisser propre l'endroit après utilisation,
 - o ne jeter aucun élément non dégradable dans les lavabos ou les cuvettes,
 - o presser une seule fois le bouton des robinets permet d'économiser l'eau,
 - o ne pas jouer avec l'eau

Ces indications seront affichées dans les toilettes.

- o Ne pas jouer ou rester sur l'aire de retournement de véhicules-zone dangereuse
- **Respect du site-zone de récréation :**
 - o se situe dans la prairie - côté tables de pique nique
- **Autres consignes :** je ne cueille pas de plantes et respecte les arbres.

La FORME des supports d'information serait ludique et simple de manière à favoriser l'appropriation des messages par les jeunes.

* Les propositions ci-après émanent d'un groupe de réflexion interne à l'équipe et des avis des membres du COPIL Montlosier réuni le 3 Octobre dernier.

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

Ainsi, sur chaque lieu fréquenté ou à l'entrée de ceux-ci (salle hors-sac, WC, aire de pique-nique, containers déchets) pourraient figurer :

- les recommandations de manière visuelle sous forme de dessins ou messages très simples.
Une prestation extérieure sera peut être nécessaire pour la réalisation des illustrations
- le plan d'ensemble avec un repérage spécifique du lieu en question

Une petite plaque verticale contiendrait message et plan. Cette dernière serait fixée sur un piquet. Le tout ressemblant à un totem très simple et discret. Une prestation serait nécessaire pour l'impression de la plaque.

Ces différents points pourraient ensuite évoluer vers un jeu de piste.

Enfin, il est souhaitable de ne pas distribuer de documents papier sur le site, sous peine de retrouver ceux-ci jonchant le sol.

Question du COPIL : qui réalisera les illustrations ?

Réponse : afin d'éviter un coût de prestation, des messages très simples peuvent être formulés du type :

- pour la salle hors-sac et l'aire de pique-nique : **« BON APPETIT, merci de ramener vos déchets au point tri (parking) »**
- aire de pique-nique : **« J'observe les fleurs, les photographie, les dessine ... sans les cueillir »**

DIFFUSION

L'information complète (4 pages) se trouverait dans le guide-enseignants sur le site du Parc.

Une diffusion par courrier papier ou courriel serait effectuée auprès des prestataires éducatifs régionaux.

Les groupes ayant réservé la salle hors sac recevront l'information par mail.

Des AMELIORATIONS sont, cependant, à apporter de la part du SMPNRVA, de manière à favoriser un meilleur respect du site.

Sur le tri des déchets, il est souhaitable de rendre les containers plus accessibles. Une formule d'enfouissement pourrait être étudiée. Plus en amont, le tri pourrait être initié depuis la salle hors sac. Seraient installés des bacs de tri que chaque groupe, après le repas, irait vider dans les containers. *Le COPIL donne un avis favorable.*

Dans les toilettes, le message concernant le type de papier à mettre dans les toilettes est à revoir. Et pour mieux comprendre cette consigne, une information sur le fonctionnement de la station d'épuration serait jointe.

Un séchoir à main, électrique, à économie d'énergie remplacerait le dévidoir à papier essuie-mains.

Concernant la salle hors sac, le public est demandeur d'une plage horaire d'ouverture plus large (de 8h à 20 h). *Lors du COPIL, la direction a précisé que ce fonctionnement n'est pas envisagé pour des raisons de bonne maintenance des lieux. Le COPIL propose de réfléchir à un autre nom pour cette salle, « hors sac » sous entendant une grande disponibilité des lieux.*

En complément de la salle-hors (à renommer), il semblerait pertinent d'installer un abri sur l'aire de pique-nique, pour les jours de mauvais temps : **à voir en fonction de l'évolution du site qui dépend du projet de construction des garages.**

Le parcours des totems serait le début d'un ou de jeu(x) de pistes, à prolonger vers la station phyto-épurative, le compost ou vers un arboretum à venir.

D'autres petits équipements sont en cours de réflexion.

➤➤➤ Sur une fréquentation des groupes scolaires, respectueuse du site de Montlosier, il vous est proposé de valider l'avis des membres du COFIL, à savoir :

- les messages cités ci-dessus.
- la réalisation de 3 supports format 8cm de large X 20cm de haut, maximum, type balises sentier Musette nature, fixés sur des piquets-type totems, installés un à l'entrée de la salle hors sac, les deux autres sur l'aire de pique-nique. Ceux-ci pourraient être complétés à l'avenir de flash codes pour plus d'information.
- les piquets ou totems très simples seraient réalisés par un prestataire extérieur.
- la possibilité d'enfourer les bacs de tri et ce à l'occasion de la construction des garages.
- l'installation de petits bacs de tri dans la salle hors sac.
- La rédaction globale d'une note à :
 - o Insérer au guide enseignant figurant sur le site Internet du Parc
 - o Transmettre par courrier électronique aux prestataires éducatifs du territoire

DELIBERATION

Les propositions du Président, mises aux voix, sont adoptées et converties en délibération.

2-Mise en route des ateliers pédagogiques :

Dans les anciens locaux d'hébergement collectif, des ateliers pédagogiques ont été installés et équipés grâce à un financement du CG 63. Les crédits ont été justifiés début 2014.

3 thématiques sont disponibles : Histoire du paysage (géologique et humaine), biodiversité et eau. Sont mis à disposition du public scolaire (tout niveau de la maternelle au lycée) du matériel d'observation, d'expérimentation, des supports et des clés d'identification de faune, de flore, du matériel informatique pour des recherches d'information en ligne, etc...

Une prestation complémentaire est nécessaire. Elle concerne la mise en graphisme des fiches d'activités pédagogiques. Cette dépense est estimée à 1 000 €. Elle sera inscrite au budget 2015. De même, une peinture de l'époque du comte de Montlosier a besoin d'être restaurée. Le coût est estimé à 1 250€.

Les 2 salles d'ateliers ont une capacité d'accueil de 15 personnes chacune.

Le fonctionnement envisagé est en lien avec la découverte pédagogique du site de Montlosier (puy de Vichatel ou puy de la Vache). Ainsi sur une journée, pendant qu'un groupe de 30 élèves sera dans les ateliers, un autre groupe explorera le terrain puis réciproquement. Les documents et supports pédagogiques viendront en exploitation du terrain ou en préparation de celui-ci.

Ces ateliers ont été conçus pour un fonctionnement en autonomie par une mise à disposition des prestataires éducatifs du territoire. Une enquête auprès de ces derniers a montré qu'ils sont prêts à intégrer cette proposition à leur offre de séjours.

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

Ce mode de fonctionnement pourrait être effectif pour le printemps 2015.

Ainsi, deux journées de formation seront proposées aux prestataires éducatifs, dans un 1^{er} temps issu du réseau de la marque Accueil, avant la saison hivernale. Les dates sont les jeudi 18 et vendredi 19 décembre 2014.

Il reviendra au Parc de former les animateurs des structures utilisatrices, gérer le planning des réservations, la régie des recettes, le suivi du matériel, certaines animations.

Une inscription en ligne sera proposée aux groupes et prestataires.

Une convention d'utilisation sera signée avec chacune des structures utilisatrices.

Concernant les conditions d'utilisation des locaux, il convient de se prononcer sur la gratuité ou non.

Il est difficile de fixer un tarif avant d'avoir un retour sur l'utilisation des ateliers pédagogiques, il serait préférable de faire un bilan à l'issue d'une première année de fonctionnement et de recueillir le sentiment des structures utilisatrices.

»» Sur la mise en route des ateliers pédagogiques, il vous est proposé de valider les éléments présentés ci-avant, à savoir :

- la dépense d'un montant supplémentaire de 2 250€ pour le graphisme de fiches pédagogiques et la restauration d'une peinture
- deux jours de formation des prestataires intéressés (une journée chacun)
- le conventionnement avec chaque structure utilisatrice. Le contenu de la convention vous sera présenté lors d'un prochain Bureau
- la mise en place d'un système d'inscription en ligne sur le site internet du Parc
- de vous déterminer sur la gratuité ou non pour la première année de fonctionnement des ateliers pédagogiques.

DELIBERATION

Les propositions du Président, mises aux voix, sont adoptées et converties en délibération. Le Bureau se positionne par ailleurs sur la gratuité pour la première année de fonctionnement des ateliers pédagogiques.

REÇU A LA PREFECTURE
DU PUY-DE-DOME LE

17 NOV. 2014

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 6 novembre 2014
LE PRESIDENT

R. 

Roger GARDES

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le 17 NOV. 2014

et de sa publication le

21 NOV. 2014

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 6 novembre 2014

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 6 octobre 2014, s'est réuni le 6 novembre 2014 à 9h au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion : Madame MOLLON (1 voix) et Messieurs BOYER (1 voix), CHEVALEYRE (1 voix), GARDES (1 voix + 1 pouvoir DELCROS), LASCAUX (1voix), MARION (1 voix), MAISONNEUVE (1 voix), VEISSIERE (1 voix).

Monsieur VEISSIERE assurant le secrétariat

AFFAIRE

50 **MANAGEMENT DURABLE DU PARC**
504 **VISITEURS & PRATIQUANTS LOISIRS PN**
504.2014.007 Partenariat du syndicat mixte du Parc des Volcans à la réédition de l'Atlas des mammifères d'Auvergne.

RAPPORT

Nous avons été sollicités par le GMA (Groupe mammalogique d'Auvergne) et l'Association Chauve Souris Auvergne ayant le projet de rééditer l'Atlas des mammifères d'Auvergne.

Nous souhaitons apporter un soutien modeste en leur proposant d'acheter une cinquantaine d'ouvrages en pré-souscription que nous mettrons en vente dans nos boutiques ou offrirons le cas échéant.

Cette démarche équivaldrait à une dépense d'environ 1 000 €.

Il conviendra de faire mentionner sur l'ouvrage : « avec le soutien du syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne » suivi du logo.

La sortie de l'atlas est prévue au printemps 2015.

Son prix de vente public sera de 29.90 € TTC.

➤➤➤ Il vous est proposé d'autoriser le Président à mettre en place ce partenariat.

DELIBERATION

Le Bureau autorise le Président à mettre en place ce partenariat.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 6 novembre 2014
LE PRESIDENT

REÇU A LA PREFECTURE
DU PUY-DE-DOME LE

17 NOV. 2014

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

R. 
Roger GARDES

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le 17 NOV. 2014
et de sa publication le 21 NOV. 2014

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 6 novembre 2014

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 6 octobre 2014, s'est réuni le 6 novembre 2014 à 9h au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion : Madame MOLLON (1 voix) et Messieurs BOYER (1 voix), CHEVALEYRE (1 voix), GARDES (1 voix + 1 pouvoir DELCROS), LASCAUX (1voix), MARION (1 voix), MAISONNEUVE (1 voix), VEISSIERE (1 voix).

Monsieur VEISSIERE assurant le secrétariat

AFFAIRE

50 **MANAGEMENT DURABLE DU PARC**
504 **VISITEURS & PRATIQUANTS LOISIRS PN**
504.2014.008 Partenariat du syndicat mixte du Parc des Volcans à la réalisation de l'ouvrage « Faune Sauvage d'Auvergne et du Limousin » aux Editions Page centrale

RAPPORT

Benoit Barrès, Editeur de Page Centrale requiert le syndicat mixte du Parc des Volcans pour un partenariat à la réalisation de son prochain ouvrage « Faune Sauvage d'Auvergne et du Limousin ».

Ce livre bilingue (français/anglais), de 160 pages couleurs, a pour objectifs :

-d'offrir un nouveau regard sur la faune. Prépondérance sera donnée aux visuels et à la qualité photographique des animaux dans des situations exceptionnelles,

-de proposer une lecture riche mais compréhensible par tous les lecteurs.

Le partenariat pourrait se traduire par une prise de participation s'élevant à 1 000 €.

Cette participation comprend :

- la fourniture de 60 ouvrages destinés à la vente dans nos boutiques,
- une présentation du syndicat mixte du Parc comme acteur de valorisation du patrimoine naturel, à la fin du livre,
- la mention « avec l'appui du syndicat mixte du Parc des volcans d'Auvergne » dans l'ours et le logo sur le rabat de la couverture

La sortie de l'ouvrage est prévue en décembre prochain. Son prix de vente public sera de 24.90 € TTC.

⇒ Il vous est proposé d'autoriser le Président à signer la convention de partenariat entre l'Editeur Page Centrale et le syndicat mixte du Parc des Volcans

DELIBERATION

Le Bureau autorise le Président à signer la convention de partenariat entre l'Editeur Page Centrale et le syndicat mixte du Parc des Volcans.

REÇU A LA PREFECTURE
DU PUY-DE-DOME LE

17 NOV. 2014

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 6 novembre 2014
LE PRESIDENT

Roger GARDES

R.

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le 17 NOV. 2014
et de sa publication le 21 NOV. 2014